

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 15 mai 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi quinze mai deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Sylvie FILATRE (pouvoir à Marie-Anne EON), Catherine GUIBERT (pouvoir à Isabelle L'HOMME), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Madame Marie-Anne EON est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-15/05-04 Finances/Demande d'aide Financière/ Agence de l'Eau Loire-Bretagne/ Cour de l'école maternelle

Le projet de végétalisation de la cour d'école maternelle Jean de la Fontaine prévoit la désimperméabilisation des sols permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement et donc en favorisant l'infiltration dans les sols, et enfin de favoriser la biodiversité. En plus des enjeux écologiques, l'amélioration du cadre et de vie et l'objectif d'une pédagogie de l'environnement sont en jeu.

Afin de mener ce projet, deux **études pré-travaux** sont en cours de réalisation. La première, menée par CBTP Laboratoire, concerne un **diagnostic amiante/HAP**. La seconde, menée par ECR-Environnement, porte sur **l'infiltration des eaux pluviales**.

L'un des objectifs ce projet, qui est de permettre l'infiltration de l'eau dans les sols grâce à la désimperméabilisation et à la végétalisation d'une cour d'école, rejoint un des enjeux prioritaires, retenu par le 11^e programme pluriannuel d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), pour répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne : la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux.

Du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne lance un appel à projets : « Renaturation des villes et villages », pour le développement des solutions fondées sur la nature en zones urbanisées.

Cet appel à projet vise la réalisation d'études ou de travaux de renaturation des espaces urbanisés participant à la reconquête du bon état des masses d'eau tout en rendant les territoires plus résilients face aux effets du dérèglement climatique.

La rénovation de la cour d'école maternelle et son annexe, entre dans les dépenses éligibles de cet appel à projets en réalisant des travaux permettant la gestion des eaux pluviales intégrée à un urbanisme végétalisé et en réalisant des études (pré-travaux) d'état des lieux et de diagnostic.

Plan de financement envisagé :

Nature des dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT	%
Maitrise d'œuvre (cours de l'école)	16 068.00	Aides publiques		
Missions complémentaires		DETR (+ de 2 000 habitants) +DSIL	41 264.00	20
Géomètre	6 202.00	Fonds Vert	41 264.00	20
Etude de sol	3 555.00	Agence de L'Eau Loire Bretagne	41 264.00	20
Diagnostic amiante enrobés	1 957.00			
		Autres		
Travaux Rénovation cours de l'école (hors options)	178 538.00	Fonds de concours PCC (20%)	41 264.00	20
Travaux (options)	0.00			
		Autofinancement		
		Fonds propres	41 264.00	20
		Emprunts		
TOTAL	206 320.00	TOTAL	206 320.00	100

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une aide financière sur ce projet auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de la « Renaturation des villes et villages »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière au titre du la « Renaturation des villes et villages » pour le projet de rénovation de la cour maternelle et annexe du groupe scolaire Jean de La Fontaine
- **Accepte** le plan de financement tel que présenté ci -dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

